

**Document à remplir impérativement avant le jour de la commission de sécurité. Merci de tenir à la disposition de la commission le registre de sécurité ainsi que l'ensemble des rapports de vérifications jusqu'au jour de la visite et contrats d'entretiens mentionnés dans la présente note.**

Dénomination de l'établissement : ..... ; catégorie : .....  
 Adresse : .....  
 Effectif : .....  
 Date de la visite : .....  
 Qualité, Nom et signature : .....  
 N° Téléphone : .....  
 N° Fax : .....

**Avez-vous effectué des travaux dans votre établissement depuis la dernière visite**

**OUI - NON**

n°	Désignation des équipements vérifiés et entretenus	Date de la dernière vérification	Identification du chargé de l'entretien et du contrôle	Date de levée des observations	Identification du chargé des travaux de remise en état de bon fonctionnement	Nombre d'observations restantes
1	Portes automatiques. Contrat d'entretien obligatoire. (CO 48 §3 e)					
<b>Désenfumage :</b>						
2	Mécanismes de désenfumage (tous les ans par TC*). (DF 10)					
3	Mécanismes de désenfumage avec SSI de cat A ou B (tous les 3 ans par OA**). (DF 10)					
<b>Chauffage/ventilation:</b>						
4	Appareils de chauffage, de ventilation dont VMC, de conditionnement d'air, de production d'eau chaude et de réfrigération (tous les ans par TC*). (CH 58)					
5	Inspection de la vacuité des conduits (gaz) et ramonage des conduits de fumée (fuel) (tous les ans par TC*). (CH 57)					
<b>gaz et hydrocarbures liquéfiés :</b>						
6	installations de gaz et hydrocarbures liquéfiés (stockages, distribution, locaux, appareils d'utilisation) (tous les ans par TC*). (GZ 29, GZ 30)					
<b>Electricité/éclairage :</b>						
7	Électricité : installations électriques, éclairage, système de protection contre la foudre (tous les ans par TC*, EL 19) + Rapport de vérification périodique effectuée au titre du décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988 + existence relevés d'essai groupe électrogène (tous les ans par TC*, EL 19)					
<b>Ascenseurs :</b>						
8	. contrat d'entretien obligatoire. (AS 8)					
9	. contrôle par OA** tous les 5 ans ou après transformation. (AS 9)					
<b>Escaliers mécaniques et trottoirs roulants :</b>						
10	Contrôle par OA** tous les ans. (AS 10)					
11	Contrôle de l'examen des chaînes et crémaillères par un TC * tous les 6 mois (AS 10)					
<b>Cuisines :</b>						
12	Appareil de cuisson ou de remise en température (tous les ans par TC*). (GC 22)					
13	Conduits d'évacuation d'air vicié, buées, graisses, fumées, Ramonage / vérification de la vacuité / dégraisage (tous les ans par TC*). (GC 21)					
<b>Moyens d'extinction :</b>						
14	Extincteurs (tous les ans par TC*). (MS 38)					
15	poceaux et bouches d'incendie privés, réserves d'eau naturelles et/ou artificielles privées. (MS 72, MS 73)					
16	Robinetts d'incendie armés (tous les ans par TC*). (MS 72, MS 73)					
17	Système d'extinction automatique à eau type sprinkleur (tous les ans par TC*). (MS 72, MS 73)					
18	Système d'extinction automatique à eau type sprinkleur (tous les 3 ans par OA** ). (MS 72, MS 73)					
<b>Système d'alerte, d'alarme et de sécurité incendie :</b>						
19	système d'alarme et de sécurité incendie (contrat d'entretien obligatoire avec un installateur qualifié pour la détection et pour les SSI de catégorie A et B). (MS 58 et MS 68)					
20	Contrôle complémentaire d'un organisme agréé tous les 3 ans pour les Système de Sécurité Incendie de catégorie A et B. (MS 73)					
21	Les dispositifs asservis (tous les ans par TC*), (MS 72, MS 73) clapet coupe feu, porte coupe feu, désenfumage, etc.					
22	Ligne téléphonique permettant l'alerte des sapeurs-pompiers. (MS 70)					
23	vérification de continuité des moyens de communications radioélectriques fonctionnant en mode relayé (tous les 3 ans par OA**). (MS 71)					

TC\*: technicien compétent, OA\*\* : personne ou organisme agréé; (attention, pour les établissements disposant d'un espace scénique: toutes les vérifications techniques imposées par le règlement doivent être effectuées tous les 3 ans par OA\*\* )

n°	Désignation des équipements vérifiés	Date de la dernière vérification	Identification du chargé de l'entretien et du contrôle	Nombre d'observations levées	Nombre d'observations restantes	Références réglementaires
<b>dispositions particulières aux établissements de type L</b>						
établissement disposant d'un espace scénique: toutes vérifications techniques imposées par le règlement (tous les 3 ans par OA**) L.57 §1 a)						
24	déversoirs ponctuels, rideaux d'eau (tous les ans par OA**) (L. 57 §1 b)					
25	équipements de lavage (tous les ans par OA**) (L. 57 §1 c)					
<b>dispositions particulières aux établissements de type U et J:</b>						
26	installations fixes de gaz médicaux (stockages, installations de distribution, locaux, signalisation (tous les ans par TC* ), (U 64, J33, pour rappel installations d'oxygénothérapie fixes interdites en type J après le 6/06/2002)					
27	Autonomie énergétique annexée au registre de sécurité (R123-51 du CCH et EL18 si groupe EL)					
<b>dispositions particulières aux établissements de type M:</b>						
28	installations de lavage à sec de vêtements (contrat d'entretien obligatoire), (M 40)					

TC\*: technicien compétent, OA\*\*: personne ou organisme agréé

### les personnes assurant la sécurité incendie de l'établissement

29	Identifier ci-contre les personnels chargés de la sécurité et de la surveillance de l'établissement en permanence en présence du public: (personnels désignés, services de sécurité).					MS 45, MS 46
30	Dates des mises en situation et formations sur la conduite à tenir en cas d'incendie (SSI, alarme, désenfumage, portes CF, vannes d'arrêt d'urgence, R/A, extincteurs,...) pour le personnel chargé de la sécurité incendie					conduite à tenir MS 48, MS51  utilisation des moyens de secours MS 69, MS 72
31	Exercices d'évacuation. Indiquer ci-contre les dates des exercices d'évacuations effectués dans l'année, conditions de déroulements.					MS 67§3, ( J 39, R 33, U 47)
32	Dispositions permettant l'évacuation des personnes en situation de handicap					R.123-48